



DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Veillez remplir avec précision ce questionnaire et le retourner en mairie

NE PAS JOINDRE DE REGLEMENT

Nom – Prénom :

Pour le compte de la Société / Association :

Fonction du signataire dans la Société ou l'Association :

Adresse :

Téléphone : **Mail** :

Date de la location : **du** **à 13h30** **au** **à 09h00**

Motif précis :

Nombre (maximum) de personnes qui assisteront à la manifestation :

Attestation à compléter uniquement par les personnes domiciliées dans la commune

RAPPEL DU REGLEMENT concernant le **tarif « Particulier domicilié dans la commune »** :
uniquement pour des fêtes privées organisées par et pour lui-même ou pour ses enfants/petits-enfants.

Je soussigné(e),

certifie sur l'honneur que cette manifestation (repas, soirée,...) est organisée :

- par et pour moi-même
- pour un membre de ma famille (précisez : enfants- petits enfants).....

Ce questionnaire n'est pas un contrat de location.

Il servira à l'établissement d'une convention qui vous sera adressée ultérieurement avec le règlement complet et les modalités de paiement et dont seule la signature par les deux parties rendra effective la mise à disposition de la salle des fêtes.

Le

Signature du demandeur

Bon pour accord, le Maire,

A CONSERVER

POUR INFORMATION **extrait du règlement de mise à disposition de la salle des fêtes**

Tarifs

A compter du 1^{er} janvier 2013, le tarif de mise à disposition de la salle des fêtes est fixé à :

- Particuliers domiciliés dans la commune :200€/48h

Uniquement pour des fêtes privées organisées par et pour lui-même ou par/pour ses enfants ou petits-enfants. Une attestation sur l'honneur sera signée par l'intéressé à qui il pourra être demandé des justificatifs. Dans tous les autres cas, les tarifs ci-dessous s'appliqueront. Si, lors de la signature de la convention, une fausse déclaration a été établie, un rappel sera calculé sur la base de l'un des tarifs ci-dessous correspondant à l'utilisation réellement effectuée.

- Particuliers non domiciliés dans la commune :600€/48h

- Associations et comités d'entreprise extérieurs à l'exclusion de l'organisation de concerts:..200€
durée à définir selon disponibilités de la salle

Location privée à but commercial :600€/jour

A l'exclusion de toute organisation de repas, repas dansants et concerts. Les premier et dernier jours, dits jours de montage, ne seront pas facturés. Il n'y aura pas de restitution des clés le dimanche ou après 19 heures. Dans ces deux cas, la restitution des clés est reportée au lendemain dès 9 heures sans que soit décompté un jour de location supplémentaire.

Le paiement de la location s'effectue en 2 versements : l'un à la signature de la convention, l'autre au plus tard 15 jours avant la date de mise à disposition.

Caution

Un chèque de caution d'un montant de 1 000 € sera déposé auprès du régisseur des recettes de la commune lors du règlement du solde de la redevance. Un reçu de dépôt sera délivré. Après état des lieux de sortie, ce chèque sera restitué si aucun dégât matériel ou perte de clés n'a été commis. Dans le cas contraire, la caution sera encaissée en totalité par le comptable public, la différence éventuelle, en fonction des frais engendrés, versée ensuite par virement bancaire ou postal. Dans les mêmes conditions, **tout défaut ou insuffisance de nettoyage donnera lieu à la retenue de 300 € sur la caution.**